



le 7 octobre 2021
Notre Dame du Rosaire

Vaccins et demandes d'exemption religieuse

À tous les fidèles du diocèse de Prince Albert:

Que l'amour pur du Christ règne dans nos coeurs!

Le début d'octobre a apporté de nouvelles réglementations anti-COVID dans la province de la Saskatchewan. Nous avons vu l'introduction de mandats de vaccination pour certains lieux de travail et l'utilisation de passeports de vaccination pour entrer dans certains lieux ou événements publics. D'après les statistiques de vaccination, je pense que la plupart des membres de l'Église et de la société accueillent ces mesures comme des moyens nécessaires pour lutter contre le virus COVID-19 et maîtriser la «quatrième vague». Mais je sais que ces réglementations ont été ressenties comme pesantes pour certain(e)s qui, en conscience, s'opposent aux vaccins pour diverses raisons et, pour d'autres, qui craignent que leur liberté personnelle soit entravée par le gouvernement ou leur employeur.

Les catholiques doivent veiller à ce que la dignité et la liberté de conscience soient défendues et respectées par l'état, même lorsque des mesures drastiques doivent être mises en œuvre pour protéger les personnes vulnérables. En ce qui concerne la question des vaccinations obligatoires et de l'emploi, il existe jusqu'à présent des dispositions pour des exemptions médicales et de conscience conformément à la loi canadienne sur les droits de la personne.

Cela étant dit, par cette lettre, je souhaite *fortement encourager les prêtres et les personnes à se faire vacciner contre le COVID-19* (sauf avis contraire de votre médecin, par exemple une allergie dangereuse à certains composants du vaccin.) Sur la base des informations de l'autorité sanitaire, le vaccin, bien qu'il n'élimine pas complètement la possibilité de contracter le COVID-19 ou l'une de ses variantes, offre la meilleure protection contre le virus et atténue ses symptômes. Comme nous l'avons vu de façon dramatique au cours des dernières semaines, le système de santé de la Saskatchewan est sérieusement surchargé par les cas de COVID dans les unités de soins intensifs. Selon les statistiques gouvernementales, il s'agit pour la plupart de personnes non vaccinées. La situation est si grave que d'autres chirurgies et traitements graves sont annulés pour soigner ces patient(e)s COVID.

La moralité du vaccin

Certain(e)s craignent que les vaccinations soient immorales car la recherche sur les vaccins utilise désormais souvent des lignées de cellules développées à partir de restes humains avortés. L'Église rejette certainement l'utilisation de cellules ainsi obtenues dans la recherche scientifique et appelle la communauté scientifique à toujours maintenir des pratiques éthiques strictes. Néanmoins, dans la théologie morale traditionnelle, l'Église distingue également entre une coopération *formelle* et *matérielle* dans le mal. La décision d'un scientifique d'utiliser ces cellules souches dans la recherche est déjà distincte de la décision de la personne qui a choisi de se faire avorter et n'était pas la raison de l'avortement. Le choix du scientifique d'utiliser de telles cellules dans la recherche est également distinct du produit final de sa recherche. Pour ces raisons, nous pouvons voir que le mal originel est éloigné des personnes qui reçoivent finalement le vaccin. Tout au plus, la réception d'un vaccin serait une coopération à *distance* et *matérielle* dans le choix coupable d'une autre personne, et non une coopération *formelle*.

ou volontaire. Mais d'autres considérations sont également pertinentes pour notre choix moral qui peuvent nous aider à prendre une bonne décision : il n'y a actuellement aucun autre traitement contre COVID-19, il y a un sérieux besoin de mettre fin à la pandémie en temps d'urgence publique réelle, et les gens n'ont pas toujours accès à un vaccin sans connexion ni antécédents de cellules souches. Sur la base de toutes ces considérations, la Congrégation pour la doctrine de la foi dans sa *Note sur la moralité de l'utilisation de certains vaccins anti-COVID-19* du 21 décembre 2020, déclare qu'il est éthiquement juste pour les catholiques de recevoir les vaccins anti-COVID. Cette expression du *magistère* de l'Église ou de l'autorité enseignante au nom du Saint-Père a été donnée précisément pour aider les catholiques à former leur conscience sur cette question.

Nous avons tou(te)s le *devoir* d'informer notre conscience dans la prière à l'aide de l'Écriture Sainte, de la méditation et du *magistère* de l'Église. Notre conscience peut être *dans l'erreur*, il est donc important de continuer à éduquer notre conscience à travers la vie avec l'aide de l'Église. Dans des situations comme cette question du vaccin, lorsque nous sommes confronté(e)s à un dilemme, le *magistère* de l'Église est un guide particulièrement utile avec sa longue tradition de réflexion morale. Il existe de nombreux sites web et articles de médias sociaux irresponsables qui alimentent la peur chez les gens et sapent l'autorité enseignante de l'Église. J'encourage tou(te)s à rester calmes en cette période, à s'abstenir de juger les autres dans votre famille et votre paroisse, à prendre de bonnes décisions en toute sécurité, et à faire confiance à la présence de Dieu en cette période difficile.

Il est vrai que les vaccinations ne sont normalement pas une obligation morale. Les gens ne peuvent pas être obligé(e)s de se faire vacciner. Mais j'espère que les considérations ci-dessus et le document du Vatican pourront aider les gens à résoudre leurs inquiétudes concernant le vaccin. Je dois répéter que la conscience exige que nous considérons non seulement nous-mêmes, mais le *bien commun* de la société et les *besoins* des autres autour de nous. Ma relation juste avec Dieu est affectée par mon traitement de mon prochain. Si la conscience des gens ne leur permet toujours pas de recevoir le vaccin, ils/elles ont *l'obligation morale* dans la charité de faire tout leur possible pour agir pour le bien commun et pour protéger les autres et eux/elles-mêmes de contracter le virus COVID-19.

Demandes de lettres d'exemption religieuse

Récemment, certaines personnes m'ont demandé, à moi ou à leur curé, de leur écrire une lettre d'exemption religieuse lorsque le gouvernement ou leur employeur l'exigeait pour se faire vacciner. Très peu d'évêques aux États-Unis ont donné des soi-disant « lettres d'exemption religieuse ». Je sais que ces évêques essaient d'aider à défendre la conscience des gens en écrivant de telles lettres. Cependant, nous ne pouvons pas approuver les demandes d'exemptions de vaccins *fondées sur des motifs religieux*, car le rôle de l'Église est *d'informer la conscience* par son enseignement et de soutenir le respect de la conscience individuelle, et *non de légitimer* les jugements portés par la conscience d'une personne. Comme indiqué ci-dessus, il existe des dispositions dans la loi sur les droits de la personne au Canada qui protègent une personne contre l'*obligation* de se faire vacciner pour des *raisons de conscience* et ces personnes devraient suivre cette voie avec leur employeur plutôt que de demander une lettre à un ministre de l'Église. Les lettres d'exemption pour les catholiques des évêques et des prêtres catholiques impliqueraient que les autorités de l'Église n'encouragent pas son peuple à se faire vacciner, ou que l'Église a jugé la vaccination *immorale* sur la base des principes de la foi catholique. Ce n'est *pas* le cas, comme je l'ai indiqué plus haut. Au contraire, les autorités de l'Église encouragent fortement les catholiques à se faire vacciner contre le COVID-19 tout en reconnaissant que les gens ne peuvent pas être forcé(e)s.

Sincèrement dans le Christ,

t Stephen A. Hero

✠ Mgr Stephen A. Hero
Évêque de Prince Albert